
BIODIVERSITÉS ET SOLIDARITÉS : AU-DELÀ DES AIRES PROTÉGÉES, DESSINER DES « TERRITOIRES CAPABLES »

■ Raphaël MATHEVET
■ Carine RITAN
■ Thierry TATONI

Interroger le rôle des espaces protégés et leurs limites, questionner les politiques de conservation de la nature et les différents modes de gouvernance de la biodiversité. Tel est le propos et le parti pris des auteurs dans un premier temps, pour ensuite mettre en exergue toute l'importance du développement d'une écologie globale et intégrative des dimensions humaines. A partir de quelques exemples concrets, ils s'attachent à démontrer qu'au cœur des dispositifs de conservation intégrée des territoires, l'humain change la donne et invite à questionner ce qui fait territoire, sinon nos solidarités sociales et écologiques. Et si porter attention à la biodiversité, prendre soin de la nature permettait de dessiner des « territoires capables », de conjuguer autrement activités humaines et conservation ?

Dans leurs diversités, et quel que soit leur statut, leur périmètre et leur localisation, les espaces naturels protégés jouent un rôle majeur pour la conservation de la biodiversité. Et pourtant, face à la poursuite de l'érosion de la biodiversité, on constate que l'aire protégée est un outil privilégié partout dans le monde, mais qui est aujourd'hui très insuffisant. Sa véritable pertinence ne réside-t-elle pas aussi dans la réflexion globale qu'elle est susceptible d'initier ou de porter au-delà de son périmètre ? « La biodiversité ou diversité biologique, ce n'est ni les espèces, ni les gènes, ni les écosystèmes, mais la diversité des interactions entre organismes vivants dans des milieux en changement » aimait à souligner Jacques WEBER, économiste et anthropologue du Cirad et ancien directeur de l'Institut Français de la Biodiversité. « La biodiversité, c'est le tissu vivant de la planète dont nous sommes dépendants mais aussi dont nous faisons partie » rappelait également le professeur Robert BARBAULT du Muséum national d'Histoire naturelle. Ces deux personnalités françaises des sciences de la conservation soulignaient ainsi la nécessité de comprendre et d'intégrer les relations des humains à la nature

dans toute politique de conservation des territoires de biodiversité, qu'ils fussent protégés ou non.

La conservation de la biodiversité dépend de nous

La conservation de la biodiversité, dans ses principes et modalités d'action, dépend principalement de la manière dont les relations entre les humains et la nature ont été considérées au fil du temps¹. Dans ses grands traits, de nombreux auteurs distinguent quatre grandes étapes dans l'évolution de la conservation de la biodiversité². Avant les années 1970, la conservation vise à protéger la nature pour elle-même et une élite contemplative ou scientifique³. Elle concerne la protection des espaces sauvages et des milieux naturels ou semi-naturels en bon état de fonctionnement, généralement en excluant les humains. Les sciences écologiques sont alors principalement mobilisées dans des travaux théoriques et appliqués visant la conservation des espèces et la gestion des aires protégées. Dans les années 1970 et 1980, la poursuite voire l'accélération de la dégradation de l'environnement conduisent à de nombreux travaux sur les conséquences négatives liées à la destruction des milieux naturels, la surexploitation des ressources naturelles ou encore

les espèces invasives⁴. L'écologie cherche à mieux évaluer les menaces, les conditions d'une exploitation durable des ressources naturelles renouvelables ainsi que d'une gestion de la faune sauvage basée sur la participation des populations locales. Dans les années 1990, alors que la gestion intégrée et collaborative des espèces et des écosystèmes, montre de nombreux succès locaux, la pression globale sur les milieux et les espèces dans de nombreuses régions du monde s'accroît⁵. Le nombre d'espèces menacées ou qui disparaissent augmente encore : la biodiversité est mise à l'agenda politique international. Certains écologues reprennent une idée déjà ancienne et la développent : la nature fournit des biens et des services inestimables car irremplaçables, et pourtant peu pris en compte jusque-là par la majorité des économistes, des décideurs et des gouvernements⁶. L'intérêt de prendre en considération le fonctionnement écologique des milieux naturels devient alors de plus en plus évident chez les industriels et les usagers de la nature. Les sciences de la conservation voient ainsi leurs objets de recherche évoluer.

Dans les années 2000, la conservation de la biodiversité vise donc la conservation de la nature et de ses fonctions écologiques en raison des services rendus aux humains et leurs sociétés. Dans leur ensemble, les politiques publiques soutiennent cette nouvelle orientation.

1. Rodary E., et al., (eds), 2003. *Conservation de la nature et développement : l'intégration impossible ?*, Karthala, Collection « Economie et développement ». Paris.

2. Mace G., 2014. *Whose conservation ?* Science 345 : 1558-1560.

3. Larrère R., et al., 2009. *Histoire des parcs nationaux – comment prendre soin de la nature ?* Quae, Versailles.

4. Claeys C., et al., 2011. *Protected Areas and Overuse in the Context of Socio-Natural Changes : An Interdisciplinary French Case Study*. Int. Rev. Soc. Res. 1 :73-92

5. Phillips A., 2004. *Turning ideas on their head : the new paradigm for protected areas*. Environmental History 9:173-198.

6. Daily G.C., 1997. *Nature's services. Societal dependence on natural ecosystems*. Island Press, Washington, DC., USA.

Pourtant, certains y voient une dérive « utilitariste » dont les effets pervers sont amplifiés par l'économie de marché, qui invite sinon impose une forme de marchandisation des relations à la nature en raison des services directs ou indirects qu'elle rend localement ou globalement. Au mitan des années 2000, l'approche qui consiste à légitimer une gestion de la nature pour maximiser le bien-être des humains et optimiser les services rendus par la nature aux seuls humains est de plus en plus critiquée et dénoncée⁷. Selon de nombreux observateurs, l'un des principaux mérites de l'approche par les services aura été de déployer la vision selon laquelle les humains font partie des écosystèmes et qu'ils en dépendent.

La nature dépend aujourd'hui des choix de gestion/exploitation ou de non-gestion des humains et en retour les humains dépendent des changements écologiques selon des degrés très variables d'asymétrie. Le territoire pensé comme un système social et écologique devient progressivement une unité d'analyse déterminante pour tous travaux de conservation de la biodiversité. Les dimensions socio-économiques, culturelles et institutionnelles sont l'objet de toutes les attentions afin de développer la capacité d'adaptation et la résilience des systèmes socio-écologiques aux changements locaux et globaux⁸. Aujourd'hui encore, toutes ces différentes visions coexistent et

gènèrent souvent de vives tensions dans les choix d'aménagement et de gouvernance du territoire.

Différents modes de gouvernance de la biodiversité

Aux différentes acceptions des rapports homme/nature qui conditionnent la protection de la nature mais aussi notre rapport au monde et nos décisions, sont possiblement associés trois différents modes de gouvernance de la conservation de la biodiversité. Le premier repose sur l'action publique. Les gouvernements et leurs services décentralisés élaborent des règles et des instruments de politique de conservation à partir de travaux d'écologie, des sciences de l'homme et de la société, notamment. Cette gouvernance est, jusqu'ici, souvent mise en œuvre de façon descendante par l'Etat, les autorités locales ou collectivités territoriales. L'intérêt général ayant été prédéfini sur la base de ces travaux scientifiques et de leur analyse socio-politique, mais aussi d'une consultation des populations locales et/ou de l'influence de groupes de pression très variés⁹.

Le second mode de gouvernance repose sur une prise en compte des intérêts et des visions du monde des différents protagonistes de la gestion de l'environnement et la mise en œuvre d'un dispositif favorisant la coopération¹⁰. L'enjeu est de

7. Spash C.L., 2011. *Terrible economics, ecosystems and banking* (http://www.clivespash.org/Spash_TEEB_2011_EV_v20_no2_final.pdf). *Environmental Values* 20:141-145. Norgaard, R., 2010. *Ecosystem services : From eye-opening metaphor to complexity blinder*. *Ecological Economics* 69:1219-1227

8. Mathevet R., Bousquet F., 2014. *Résilience & Environnement. Penser les changements socio-écologiques*. Buchet Chastel, Paris.

9. Padt F.J.G., et al., (eds.) *Scale-sensitive governance of the environment*. John Wiley & Sons, Oxford.

10. Armitage D., et al. (eds), 2007. *Adaptive co-management: collaboration, learning, and multi-level governance*. University of British Columbia Press, Vancouver, BC. Mermet L., Berlan-Darqué M. (dir.), 2009. *Environnement : décider autrement. Nouvelles pratiques et nouveaux enjeux de la concertation*. L'Harmattan, Paris.

dépasser les conflits ou la mauvaise gestion. Il s'agit de co-construire l'intérêt commun, sur la base des travaux scientifiques en favorisant un traitement équitable des différentes parties-prenantes via un processus d'apprentissage social.

Le troisième mode de gouvernance est une hybridation des deux premiers. En définissant collectivement les problèmes, les solutions et les modalités de leur mise en œuvre, l'action publique gagne en efficacité. En mobilisant connaissances scientifiques, techniques et empiriques des différents acteurs à différents niveaux décisionnels, on affine le partage des responsabilités et on construit les partenariats. Toutefois, pour certains (dont nous, auteurs de cet article), ces trois modes de gouvernance interrogent insuffisamment l'intégration du système socio-économique dans la protection de la nature, pourtant en grande partie responsable de la destruction de la biodiversité ces six dernières décennies.

L'enjeu aujourd'hui est de s'inscrire dans une approche pluraliste et pragmatique. Une approche qui enrôle les scientifiques dans une recherche-action impliquée. Une démarche qui aide les acteurs à redéfinir individuellement et collectivement ce qui est en jeu, ce qui fait sens ainsi que les croyances des uns et des autres. Une dynamique sociale qui permet de revisiter les systèmes de valeurs, de dépasser les bornes des approches classiques afin de développer les capacités et compétences des acteurs, de les conduire à réfléchir collectivement à ce qui leur arrive, à diverger et converger ensemble afin de favoriser un changement social et écologique profond. Cela malgré des rapports de force initiaux souvent défavorables.

Aussi, il ne s'agit plus aujourd'hui de protéger la nature de la présence et de l'action des hommes, mais d'expérimenter les moyens de conjuguer certaines activités humaines avec la protection des espèces et des espaces naturels au sein des aires protégées mais aussi à l'extérieur de leur strict périmètre. Il s'agit de favoriser de nouvelles stratégies de conservation de la nature, en privilégiant une action portant sur des territoires plus vastes mais bénéficiant d'une démarche intégrée et globale. Les espaces protégés doivent constituer le terreau à partir duquel peut s'ancrer la culture du développement durable et de son expérimentation au-delà de leurs propres limites, à l'ensemble des territoires, c'est-à-dire ceux ne bénéficiant d'aucun statut de protection particulier.

Vers une écologie globale et intégrative des dimensions humaines

En effet, si les approches de délimitations des espaces protégés sont éminemment nécessaires, elles ne sont pour autant pas suffisantes. D'une part, parce que ces délimitations témoigneraient d'une forme d'échec ou d'incapacité de l'homme à s'autoréguler, devant se protéger de lui-même par la « mise en réserve » de certains espaces, et d'autre part, parce que le revers de ces politiques est notamment ce que nous appelons le « syndrome de la tache blanche » : une traduction cartographique (par exemple d'un territoire avec des zonages de protection) qui consiste à considérer que tout espace non couvert par un zonage (blanc donc) est forcément exempt de toute réflexion environnementale. (cf. exemples ci-après).

Les auteurs du présent article ont notamment participé à plusieurs expériences régionales en PACA et Languedoc-Roussillon, relatives à la tentative des pouvoirs publics de préserver la biodiversité par la protection des connectivités écologiques entre les milieux naturels (cf. Thompson et Letourneau, ce numéro) dans un contexte de fragmentation des milieux naturels par les activités humaines en Europe (avec les politiques de développement d'Infrastructures vertes) et en France (avec la Trame verte et bleue).

Parmi ces expériences, on a pu constater qu'au lieu de créer une dynamique de projet de territoire qui intègre pleinement les enjeux de conservation de la biodiversité, l'approche développée a, au contraire, renforcé les clivages de positionnement ou les oppositions d'intérêts des différents acteurs en présence : l'exercice consistant pour les uns, à consolider les taches blanches et pour les autres, à les faire disparaître des représentations cartographiques de la matrice paysagère¹¹. Le principe consistant à considérer les zones blanches et au-delà la nature ordinaire des territoires, comme des zones aménageables où tout serait permis en opposition avec les réservoirs de biodiversité et les connectivités écologiques, où tout serait réglementé. Les approches, bien que mobilisant plusieurs dizaines ou centaines de participants dans des exercices de réflexions cartographiques, ont mis en exergue les risques de voir les

incohérences potentielles d'une approche réduite à la délimitation d'espaces¹².

Assurément, c'est bien à ce constat et à ce questionnement que répond le concept d'écologie globale et intégrative, c'est-à-dire qui étudie l'écologie à la fois à l'échelle de la biosphère et au niveau local et surtout qui intègre explicitement la pluralité des approches et des visions du monde des acteurs (au sens large) et décideurs de l'aménagement du territoire. L'Institut d'Ecologie et d'Environnement (INEE) du CNRS essaie de promouvoir des travaux dans ce champ de recherche des sciences de la durabilité, qui s'attache à faire le lien entre le fonctionnement des écosystèmes, la dynamique de la biodiversité et les processus socio-économiques et socio-politiques¹³.

Cette nouvelle façon de concevoir l'écologie, permet de mieux comprendre les systèmes socio-écologiques et ouvre donc les portes de nouvelles formes de connaissances (au-delà des champs disciplinaires). Proposer des modes de développement et des stratégies d'aménagement et de gestion qui soient plus cohérentes, solidaires et plus durables : tel est le propos de cette science écologique du développement durable qui trouve un écho particulier dans les nouvelles démarches de gouvernance¹⁴.

11. Lizée M.H., et al., 2012. *Matrix structure and patch isolation influences override the species-area relationship for urban butterfly communities*. *Landscape Ecology* 27:159-169.

12. Vimal R., Mathevet R., 2011. *La carte et le territoire : le réseau écologique à l'épreuve de l'assemblée cartographique*, Cybergeog : *European Journal of Geography* [En ligne].

13. Tatoni T., et al., 2013. *L'écologie globale, un concept fédérateur pour promouvoir la réflexion environnementale interdisciplinaire*. In « *Prospectives de l'INEE* », CNRS, 219-224.

14. Olivry D., et al., 2011. *Trame verte et bleue : Agir sans attendre ? Provence-Alpes-Côte d'azur. La mobilisation des acteurs du territoire s'avère cruciale*. *Espaces Naturels* 34 : 29.

Au cœur du dispositif, l'humain change la donne

Au cœur du dispositif, l'humain change la donne grâce à des principes de gouvernance et d'intendance territoriale renouvelés. Basées sur l'intelligence collective, les méthodes de co-construction offrent une opportunité pour penser des territoires de biodiversité et de solidarités (cf. encadré).

Dans les travaux conduits en région PACA, dans le cadre des projets TVB PACA mais aussi GASBI partant d'une remise en cause fondamentale d'une simple application du modèle « taches, corridors, matrice », la question de la trame verte et bleue (TVB) a permis de rassembler les parties prenantes pour interroger et partager les connaissances relatives à la dynamique de la biodiversité et réfléchir à la complexité politique et technique des décisions.

Ce qui fait la différence, c'est l'approche inversée : en effet, ce choix souligne un changement important de l'« objet » TVB, qui passe du statut d'objectif vers le réseau écologique à celui de moyen pour établir une gouvernance et réfléchir collectivement à la place de la biodiversité dans l'aménagement du territoire.

Les forums en PACA montrent ainsi que dans la mesure où les projets de conservation se fondent sur des approches participatives et dans une quête de pertinence et d'acceptabilité sociale, l'enjeu réside dans les conditions de production de décisions partagées¹⁵. En effet, le positionnement de l'apport scientifique (en situation

d'accompagnement) a permis aux acteurs de répondre collectivement aux questionnements, aux enjeux écologiques, mais aussi aux outils nécessaires à leur prise en considération. Dans ces dispositifs, l'expertise et son usage ne sont plus un enjeu de pouvoir et un produit de conflits entre une variété d'intérêts. Au contraire, le collectif s'appuie d'abord sur l'enseignement synthétisé des sciences pour prendre acte de la complexité du vivant, établir un constat propre au territoire, tirer des conclusions qui font sens pour tous et optimiser ensuite la complémentarité des savoirs en présence pour définir des solutions ou un positionnement stratégique.

Ainsi, comme nous le rappelle Edgard Morin, systématiquement c'est bien la question de la complexité – au sens latin élémentaire du mot *complexus*, ce qui est tissé ensemble – qui est au cœur des discussions... qu'il s'agisse de complexité d'un paysage, d'un écosystème ou d'un processus social. Le territoire prend alors sens par sa complexité, pour le groupe. Et le dessin de son aménagement, de son urbanisation peut alors faire l'objet d'une approche transversale plus sereine, car partagée. La prise en compte de la biodiversité non plus uniquement dans les espaces protégés mais aussi dans les espaces dédiés aux habitations, aux transports, à l'espace rural, peut alors s'appréhender dans ce qui fait territoire, ce qui fait société.

En cela, la solidarité écologique apparaît comme une réponse possible pour contribuer au débat sur le modèle de développement de nos territoires en insistant sur les interdépendances socio-écologiques.

15. Charvolin F. et al., 2011. *La Trame verte et bleue et son public*. Quaderni 76: 67-78.

La solidarité écologique... ce lien qui nous oblige

Introduit dans le droit de l'environnement lors de la réforme de la loi sur les parcs nationaux français en 2006 et réaffirmé dans le projet de loi biodiversité (2014), le concept de solidarité écologique se fonde sur la prise de conscience des interdépendances du vivant et une nouvelle vision de la conservation de la nature¹⁶.

La solidarité écologique permet de penser nos liens à la nature et aux hommes. Le passage de la notion d'interdépendance à celle de solidarité écologique permet de mettre en exergue la communauté de destin entre les humains, leurs sociétés et le reste de la nature. La solidarité écologique conduit à questionner le pluriel des liens et à penser la valeur que nous leur accordons individuellement et collectivement. Elle invite à penser autrement la biosphère et ce que sa préservation implique en termes de politiques territoriales solidaires. La solidarité écologique se situe dans l'entrelacs des relations que nouent les hommes entre eux au sujet de la nature et dans la relation qu'ils établissent avec elle. L'enjeu consiste alors à pouvoir développer des travaux et des dispositifs qui permettent l'exploration collective de ces solidarités écologiques en questionnant le modèle de développement. Explorer les solidarités écologiques doit permettre de dépasser les seules relations de cause-à-effet et d'évaluer l'organisation et les interdépendances socio-écologiques.

16. Mathevet R., et al., 2010. *La solidarité écologique : un nouveau concept pour la gestion intégrée des parcs nationaux et des territoires*. Natures Sciences Sociétés 18 : 424-433.

Interroger la solidarité écologique c'est, au-delà de prendre acte des interdépendances entre des espaces et/ou des humains, questionner les modalités de prise en charge des conséquences sociales et écologiques de ces interdépendances¹⁷. Comment les humains sont-ils solidaires ou pas entre eux quant à l'accès à la biodiversité ? Comment les humains sont-ils solidaires ou pas avec le reste du vivant ? La solidarité écologique apparaît comme le fondement de la gestion intégrée et de l'intendance des territoires. Porter attention à la biodiversité, prendre soin de la nature et ménager les territoires peuvent être les leitmotifs d'une intendance sociale et écologique afin de promouvoir l'engagement social dans la protection de l'environnement et l'exploitation rationnelle et sage des ressources naturelles.

Dessiner ensemble des « territoires capables »

L'enjeu qui subsiste souvent est à chaque prise de décision, de dessiner ensemble ce que nous appelons le « territoire capable », capable de concilier et de conjuguer activités humaines et conservation des fonctionnalités écologiques et de la biodiversité. Un territoire dont les acteurs sont en capacité de prendre en considération les solidarités écologiques et les enjeux de justice sociale et environnementale dans leurs processus de décision. Un territoire capable de liberté d'action, de liberté et responsabilité à faire au-delà des contraintes technocratiques et économiques ; un territoire capable de maintenir ouvert le champ du possible et d'accroître ses capacités d'adaptation et de transformation ; un territoire dont les acteurs sont en capacité de penser collectivement et de mettre en œuvre la nécessaire

17. Mathevet R., 2012. *La solidarité écologique. Ce lien qui nous oblige*. Actes Sud, Arles.

transition écologique malgré les forçages de la mondialisation. Pour cela, il s'agit de recentrer dans les territoires la puissance d'agir tout en prenant garde qu'il s'agit autant d'agir que de faire sens, sens commun et cause commune. Nos interactions avec la nature sont souvent des interdépendances fonctionnelles ; elles sont également des interrelations que nous créons avec la nature et les autres humains. Il existe des solidarités écologiques entre les acteurs et l'environnement, entre l'Homme et la Nature, qu'il est important de reconnaître et considérer dans toute politique de développement ou d'aménagement des territoires.

Ainsi, dans la mesure où un collectif humain s'inscrit dans une démarche respectueuse, de connaissance et de partage des interdépendances, il renforce sa capacité d'adaptation et construit ou consolide sa résilience aux crises, consolide ses liens de solidarités écologiques, socio-économiques et politiques. Pour forger collectivement le « territoire capable », il s'agit de considérer que nous sommes toujours en lien avec les composantes de la communauté socio-écologique, humains et non-humains. Il s'agit d'être rationnel parce que solidaire et solidaire parce que rationnel.

Les exemples suivants, Groupe d'échange entre Aménageurs et Scientifiques sur la Biodiversité et les Infrastructures – GASBI, les Ateliers du Schéma Régional de Cohérence Ecologique SRCE PACA et les Ateliers traduction SRCE – Documents d'Urbanisme – Ateliers SRCE PACA, le projet Trame Verte et Bleue (TVB-PACA), mais on pourrait également citer le projet Stratégie Eco quartiers pilotée par la DREAL Bretagne et plus largement de nombreux projets territoriaux co-construits axés sur une vision intégrée de l'environnement, illustrent que cela fonctionne avant tout si on accepte de sortir d'un schéma, encore trop souvent manichéen de type « le loup et de l'agneau » (où « le loup » est l'aménageur, l'élu, le constructeur, le concepteur d'autoroute, le développeur d'infrastructures de transports ou même d'énergies nouvelles et « l'agneau » l'écologiste, le scientifique, le militant dans une association de protection de la nature, le technicien d'une structure de conservation de la nature, l'habitant...). **Sortir de ce jeu de rôle clivant sans perdre son identité implique de pouvoir fonctionner en équivalence et en intelligence collective.**

Dans le cas du projet GASBI par exemple, ce cheminement en équivalence se traduit notamment par le fait que chacun, scientifique ou aménageur, a la même légitimité de parole, quel qu'il soit. Le chemin lui-même devient alors déterminant au point de redessiner non seulement les perceptions mais le questionnement, dans une dimension plus globale. S'opère alors un croisement et une intégration des savoirs, dans leur diversité et dans une logique d'apport et de remise en question permanents. Le processus qui s'opère s'appuie sur le postulat développé par Michel Serre selon lequel chacun apporte au savoir sa parcelle personnelle (dont il n'est pas toujours conscient a priori).

Sur la base d'exemples types GASBI ou Ateliers SRCE, il est intéressant de rappeler qu'il y a systématiquement un temps de résistance au départ : « on s'accroche aux espaces délimités », on se rassure avec

« ici on sait que l'on doit protéger ou pas », et on investit les espaces vides. Le réflexe de se réfugier sur le schéma du sachant et non sachant, réapparaît assez souvent. En effet, plus rassurant et plus confortable a priori, il demeure pourtant toujours plus clivant et plus déresponsabilisant. C'est donc logiquement que ces réactions font partie intégrante du processus... à accepter à condition de les dépasser.

Parmi les exemples choisis pour cet article :

« TVB PACA », le Projet « Acceptabilité et Faisabilité d'une politique stratégique de Trame verte et bleue en PACA » : ce projet est issu d'un appel à projet du ministère de l'Ecologie de 2008 à 2010. Il était porté par les cinq PNR de la Région Provence Alpes Côte-d'Azur en partenariat avec la Région. Carine Ritan avec Didier Olivry en étaient les chefs de projets en tant que directeurs de parcs et Thierry Taton et Raphael Mathevet étaient référents scientifiques du projet.

« Ateliers SRCE PACA » et « Ateliers SRCE et Documents d'Urbanisme », dans le cadre de l'élaboration et de la préparation de la mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique porté par la DREAL et le Conseil régional, Carine Ritan est intervenue en tant que conseil et assistance pour le volet gouvernance et co-création en intelligence collective, et Thierry Taton en tant que directeur de l'IMBE et regard scientifique sur le projet. Raphael Mathevet a été amené à intervenir sur le projet pour un questionnement et une mise en perspective des travaux lors d'une journée spéciale Biodiversité et Aménagement du territoire à l'attention des élus d'une part et des acteurs du territoire d'autre part, intitulée « Qu'est-ce qu'il se trame ? » Maîtrise d'ouvrage Région PACA, conception et réalisation Carine Ritan.

« GASBI »: Groupe d'échange entre Scientifiques et Aménageurs sur la Biodiversité et les Infrastructures – zone méditerranée. Démarche de co-construction collaborative entre scientifiques et aménageurs axée sur la biodiversité afin de favoriser l'intégration en amont d'une approche scientifique sur la question de la biodiversité et de la cohérence écologique dans les choix d'aménagement. Il est la résultante de six mois de travail préalable qui ont permis de vérifier l'opportunité et la pertinence de l'expérimentation de faire se rencontrer deux communautés éloignées, voire opposées, et pourtant concernées régulièrement par les mêmes enjeux ou les mêmes sujets autour de la biodiversité et des continuités écologiques. Le projet « GASBI plateforme » est aujourd'hui soutenu par la Fondation de France dans le cadre de l'appel à projet « gérer ensemble notre environnement ». GASBI bénéficie aujourd'hui du portage de l'IMBE dirigé par Thierry Taton.

Stratégie Eco quartiers pilotée par la DREAL Bretagne : <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/ville-et-amenagements-durables-r396.html> – Ecoquartier de SENE, et Co-conception initiale du projet : http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/actes-journee-ecoquartier-2012_cle7ce1b6.pdf